

Avocats-conseils

Jean Héту, Ad. E., Professeur émérite, UdeM
David Robitaille, Ph.D., Professeur titulaire, UOttawa
Benôit Frate, Ph.D., Professeur agrégé, UQAM

PAR SDÉ

Steve Cadrin

Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 5 mars 2026

Me Carolina Rinfret
Secrétaire de la Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: *Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR*
Planification d'audience de l'AHQ-ARQ et déclarations sous serment
Dossier : R-4320-2025
N/D: 4503-118

Chère consœur,

Afin de donner suite à la correspondance de la Régie datée du 27 février 2026 (A-0017), la présente a pour but de l'informer de la planification de l'audience pour l'AHQ-ARQ dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Liste des témoins et qualifications

Monsieur Gaultier Barry-Camu, analyste externe
Monsieur Marcel Paul Raymond, analyste externe

Présentation de la preuve : 30 minutes

Temps prévu pour les contre-interrogatoires :

Contre-interrogatoire du panel 1: 30 minutes

Contre-interrogatoire du panel 2: Aucun contre-interrogatoire

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
Montréal QC H3C 0B4

Laval

600, rue Lucien-Paiement
bureau 1040
Laval QC H7N 0H7

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

L'AHQ-ARQ désire tout de même se réserver la possibilité d'interroger brièvement les autres intervenants en fonction de la preuve présentée à l'audience, le cas échéant.

Temps prévu pour les plaidoiries :

15 minutes

Le recours, s'il y a lieu à une ou des séances à huis clos

Aucune demande à cet effet, mais l'AHQ-ARQ compte y participer, le cas échéant.

La liste et la nature des moyens préliminaires, le cas échéant, et le temps estimé à cette fin

Aucun.

Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Le procureur de l'AHQ-ARQ, Me Steve Cadrin, ne peut être présent à l'audience prévue le 10 mars étant retenu dans une audience en Cour supérieure le même jour et qui ne peut être déplacée.

L'AHQ-ARQ s'est assurée que Me Charles Turmel soit présent pour poser les questions au panel 1 en lieu et place de Me Cadrin.

Par ailleurs, afin de potentiellement permettre que Me Cadrin puisse être présent, l'AHQ-ARQ demande respectueusement si la présentation de sa preuve pouvait être déplacée à la fin de la preuve des intervenants et idéalement présentée le 11 mars. Bien sûr, si le calendrier faisait en sorte que cette preuve doive être présentée le 10 mars pour ne pas retarder indûment le déroulement de l'audience, Me Charles Turmel pourra assurer les représentations nécessaires.

Finalement, tel que requis par la Régie, l'AHQ-ARQ profite du présent envoi pour déposer les déclarations sous serment de M. Gaultier Barry-Camu et Marcel Paul Raymond.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat
SC/fn

948877